ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question orale n° 1441

Texte de la question

M. Gilles Artigues souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation que connaît l'association CAEFPA (Carrefour d'amitié et d'entraide en faveur des personnes âgées) qui a ouvert les portes de son premier établissement en 1972 sur la commune de Saint-Genest-Lerpt, dans la Loire, avec soixante-seize lits. Elle a procédé a une extension de vingt et un lits par la création d'une cure médicale en 1981. Elle a, de plus, ouvert une MAPAD de trente-deux lits en 1995. Sa capacité actuelle est de 117 lits et l'établissement pratique les tarifs suivants EHPAD : 48,91 euros et CANTOU : 52,91 euros en application d'une convention tripartite signée avec effet au 1er janvier 2004. En juillet 2004, l'association a répondu à un appel à projet émanant conjointement du conseil général et de la préfecture de la Loire. Elle a déposé son dossier le 27 octobre 2004 avec une création de soixante-douze lits et huit places d'accueil de jour et passé en jury le 21 décembre 2004. Le dossier ayant été retenu, l'association a été convoquée à une première réunion de travail le 20 avril 2005 avec la DDASS et la DVS puis le 17 juin 2005, présenté au CROSMS et a fait l'objet d'un avis favorable notifié par le préfet de la Loire. Le 21 juin 2005, l'établissement a été convoqué par la DDASS et la DVS à une nouvelle réunion de travail technique de finalisation. Le 10 août 2005, la préfecture et le conseil général confirmaient l'avis favorable d'opportunité mais défavorable sur le plan des crédits de médicalisation non disponibles en 2005. Au cours des différentes réunions, il a été expliqué que ceux-ci seraient vraisemblablement votés en 2006. Interrogée, la DDASS informe, oralement, les responsables de l'association, que le département de la Loire n'a reçu une autorisation, que de seize lits. Or à ce jour, l'association CAEFPA est prête a déposer le permis de construire. Compte tenu du degré d'avancement du dossier, si celui-ci se poursuit sans interruption, l'ouverture ne pourra se faire que fin 2007. Il est donc indispensable pour continuer que l'établissement sache, dès à présent, s'il obtiendra cette autorisation pour le quatrième trimestre 2007 et les années suivantes. Il y a, dans ce dossier, semble-t-il un dysfonctionnement. Une réponse négative ou trop longtemps différée mettrait, à l'évidence, en difficulté cette association. Il lui demande donc s'il peut lui apporter quelques éléments rassurants sur l'attribution de crédits de médicalisation.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES DE SAINT-GENEST-LERPT DANS LA LOIRE

Mme la présidente. La parole est à M. Gilles Artigues, pour exposer sa question, n° 1441.

M. Gilles Artigues. Monsieur le ministre, solidement entouré de mes deux collègues du département de la Loire, Dino Cinieri et François Rochebloine, je souhaite appeler votre attention sur la situation que connaît une association de ma circonscription, le Carrefour d'amitié et d'entraide en faveur des personnes âgées, qui a ouvert en 1972 les portes de son premier établissement, Le Chasseur, sur la commune de Saint-Genest-Lerpt, dans le département de la Loire, avec 76 lits au départ. Elle a procédé à une extension de 21 lits par la création d'une cure médicale en 1981. Elle a enfin créé en 1995 une MAPAD de 32 lits. Sa capacité actuelle est de 117 lits. Cet établissement est très connu dans la région et il est particulièrement apprécié pour le dévouement de

son personnel et de ses administrateurs.
M. François Rochebloine. Et de plus admirablement dirigé !
M. Gilles Artigues. Au mois de juillet 2004, l'association a répondu à un appel à projets émanant conjointement du conseil général et de la préfecture de la Loire. Elle a déposé son dossier le 27 octobre 2004, pour créer 72 lits et 8 places d'accueil de jour. Elle est passée devant un jury le 21 décembre 2004.
Le dossier ayant été retenu, l'association a été convoquée à une première réunion de travail le 20 avril 2005 avec la DDASS et la direction de la vie sociale, qui est un service du conseil général de la Loire. Ensuite le projet a été présenté le 17 juin 2005 au CROSMS et a fait l'objet - c'est important - d'un avis favorable notifié par le préfet de la Loire.
Le 21 juin 2005, l'établissement a été convoqué par la DDASS et la DVS à une nouvelle réunion de travail technique de finalisation.
Le 10 août 2005, la préfecture et le conseil général confirmaient l'avis favorable d'opportunité mais exprimaient un avis défavorable sur le plan des crédits de médicalisation non disponibles en 2005. Au cours des différentes réunions, il a été expliqué que ceux-ci seraient vraisemblablement votés en 2006. Il n'y avait donc en principe pas de problème.
Pourtant, l'inquiétude existe et justifie ma question. Il y a quelques semaines, la DDDAS, interrogée, a informé oralement les responsables de l'association que le département de la Loire n'avait reçu une autorisation que pour l4 lits. Or, à ce jour, l'association dont il est question a déjà déposé son permis de construire.
Monsieur le ministre, compte tenu du degré d'avancement du dossier, si celui-ci se poursuit sans interruption, l'ouverture ne pourra se faire que fin 2007. Il est donc indispensable, pour continuer, que l'établissement sache dès à présent s'il obtiendra cette autorisation pour le quatrième trimestre 2007 et les années suivantes, ce qui est pour l'instant loin d'être sûr.
Il y a, me semble-t-il, dans ce dossier un dysfonctionnement. On fait courir de gros risques aux responsables de cet équipement. Une réponse négative ou trop longtemps différée mettrait à l'évidence en difficulté cette structure, ce qui serait dommage. En effet, à côté d'un domaine qui est plutôt lucratif et qui est également important pour créer de tels équipements, il est bon que le monde associatif puisse avoir voix au chapitre.
Je vous demande donc de faire le point sur ce dossier et de nous apporter, si possible, quelques éléments rassurants quant à l'attribution des crédits de médicalisation.
Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.
M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.* Monsieur Artigues, vous avez souligné la qualité du projet porté par l'association Carrefour d'amitié et d'entraide en faveur des personnes âgées et son expérience en matière d'accueil, notamment des personnes âgées dépendantes.
Le projet que vous défendez, relayant les attentes non seulement de l'association mais de la population, est un bon projet. Grâce à la solidarité des Français, à la journée de solidarité, aux efforts accomplis en matière d'assurance maladie, pour lesquels le Gouvernement a toujours souhaité recevoir le plus large appui sur les bancs de cette assemblée, notamment à l'occasion de la discussion de la loi de financement de la sécurité sociale, nous avons aujourd'hui les moyens de mieux répondre aux besoins de nos compatriotes pour l'accueil des personnes âgées, mais aussi pour les services de soins infirmiers à domicile.
C'est un point important et, sans l'effort de solidarité réalisé par les Français, que le Gouvernement a sollicité à travers la loi, nous ne pourrions pas le réaliser.
Le plan vieillissement solidarité prévoyait au niveau national pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007 la création de 10 000 places en établissements. Celles-ci ont été autorisées non en quatre ans, mais en deux ans. J'ai décidé par conséquent que, sur ces quatre années, nous doublerions le nombre de créations de places, passant de 10 000 à 20 000. Cela signifie que, pour les années 2006 et 2007, 10 000 nouvelles places seront financées par l'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.
Nous avons beaucoup de projets en France. Ils sont généralement bons et ont reçu un avis favorable des instances régionales. Pour arbitrer entre tous ces bons projets au moment où nous produisons un tel effort, un peu d'ordre était nécessaire, il fallait appliquer un certain nombre de critères pour ne pas choisir à la tête du client.
M. François Rochebloine. Très bien !
M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Le

taux d'équipement du département de la Loire en matière d'établissements est supérieur à la moyenne régionale et nationale. Mais il est vrai que ce département connaît néanmoins des zones où le taux d'équipement se situe largement en dessous de cette moyenne.
Cela vous donne donc un argument pour me répondre que le projet de l'association Carrefour d'amitié et d'entraide en faveur des personnes âgées mérite d'être pris en considération, bien que vous ayez un peu d'avance sur les autres et que je ne puisse, chargé des intérêts nationaux, satisfaire toutes les demandes sans appliquer des critères rigoureux.
Par ailleurs, il est anormal de retarder la construction d'un établissement qui a reçu un avis favorable, faute de crédits.
J'ai donc pris au mois de décembre dernier une ordonnance qui a été adoptée en conseil des ministres et permet par anticipation la prise d'arrêtés autorisant des établissements pour les années à venir, soit 2007 et 2008.
Compte tenu de ce que je viens de vous exposer, et dans le respect des intérêts fondamentaux dont je suis le gardien, le projet de l'association Carrefour d'amitié et d'entraide en faveur des personnes âgées sera examiné dans les toutes prochaines semaines dans le cadre du programme régional que nous appelons dans le jargon inimitable de l'administration le PRIAC, lequel est en cours d'élaboration. Au mois de mars, les projets inscrits au PRIAC seront tous transmis à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et je serai alors en mesure de prendre une décision, que j'espère favorable, pour ce projet qui répond à un besoin réel.
Mme la présidente. La parole est à M. Gilles Artigues.
M. Gilles Artigues. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour cette réponse encourageante, même si elle n'est pas absolument rassurante. Le département de la Loire n'est peut-être pas le plus en retard en la matière, mais notre population étant vieillissante, les besoins sont importants. Je resterai vigilant, avec mes collègues, pour continuer à défendre ce dossier, car il est important comme vous l'avez indiqué, que les grands discours nationaux que nous avons tenus suite à la canicule de l'été 2003 sur le vieillissement et la dépendance débouchent sur des réalisations concrètes. En tout état de cause, je vous remercie et je salue le travail de vos collaborateurs, qui nous ont reçus hier à votre ministère : nous avons apprécié leur disponibilité et leur compétence.

Données clés

Auteur : M. Gilles Artigues
Circonscription : Loire (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1441
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1949
Réponse publiée le : 1er mars 2006, page 1216
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 février 2006